Midi-Pyrénées

Sud éducation

Toulouse Nord PDC | Dispensé de timbrage TLS NORD PDC

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR STC

52 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
@ sudeduc31@sudeducation.org
05 62 14 66 74

n°124, 0,76€

Trimestriel

Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai

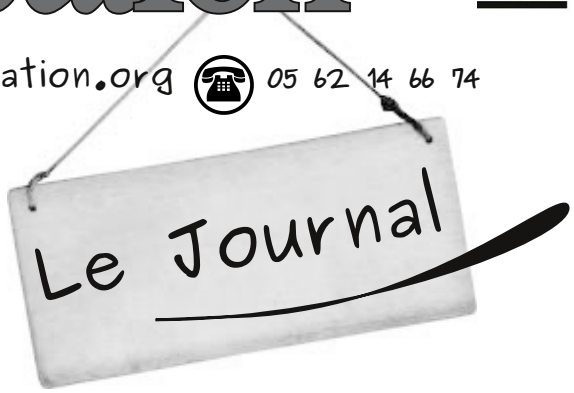

"EN MARCHE"...IL EST TEMPS DE FREINER!!!

A peine quatre mois depuis la rentrée et déjà, les effets du « projeeeet !!! » se font sentir dans l'éducation : M. Blanquer exécute le plan de démolition de M. Macron pour l'école de la maternelle à l'université à coup de décisions précipitées et de déclarations tonitruantes. Il a réagi promptement à la publication de l'enquête PIRLS 2016 qui révèle l'échec patent de son système scolaire. Très occupé à faire oublier sa responsabilité (les élèves de CM1 évalués sont ceux qui ont subi intégralement la purge de l'éducation sous Sarkozy, Châtel et donc Blanquer), il saute sur l'occasion et sort de sa manche… Le retour de la dictée ! Une aberration : PIRLS évalue la compréhension des textes, pas leur copie. Mais grâce aux CP à 12 et au futur manuel « unique » imposé aux enseignants au mépris de la liberté pédagogique, tout ira bien.

Le très droitier M. Blanquer, ex-DGESCO de Luc Châtel de fin 2009 à 2012, a des penchants bien particuliers : réputé pour son amitié avec M. Baroin et ses opinions libérales et conservatrices, il aime non seulement s'informer auprès du site plus que douteux « fdesouche », qu'il a relayé dans son attaque envers SUD Education 93, mais il donne également des interviews à SOS Education, émanation de la manif pour tous... Interview miraculeusement effacée par la suite (note 1)...

Par contre, il n'aime décidément pas la liberté de ton : ainsi, le 24 novembre à Toulouse, pour permettre au ministre de faire l'autopromotion de ses CP à 12 en toute tranquillité, une camarade un peu trop critique a été momentanément sortie de sa classe sur décision du DASEN!

Suite p.2

Sommaire:

- p3 : infos babinet
- p3 : Fusion ZIL/Brigade
- p4 : "Projet" ATSEM
- p5 : Plan étudiant, bac et LSUN
- p7 : Le Ministre et le Mirail
- p8 : Soutien à Sud éduc 93

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934

Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 30/12/2017

La plus calomnieuse et déplacée est bien évidemment l'attaque diffamante qu'il a mené contre nos camarades de SUD Education 93 à l'Assemblée Nationale le 21 novembre. M. Blanquer souhaite-t-il ainsi régler des comptes ? rappelons qu'il a été recteur de l'académie de Créteil de 2007 à 2009. Comme vous le savez sans doute déjà, Sud éducation 31-65 ré-affirme son soutien sans conditions au syndicat Sud éducation 93 adhérant à la Fédération Sud éducation.

Le ministre de l'Education Nationale a porté plainte à l'encontre de SUD éducation 93 parce que le contenu d'une formation syndicale n'était pas à son goût. Le terme « racisme d'état » est l'objet de cette plainte. Nous rejoignons Sud éducation 93 dans le besoin d'une réflexion et action contre le racisme à l'école et par conséquent dans l'utilisation des termes « racisme d'Etat». Nous publions d'ailleurs dans ce numéro de notre journal le communiqué de soutien à SUD Education 93 suite à la calomnie publique dont il a été l'objet en pleine assemblée.

Toutes ces manœuvres cyniques du pouvoir ne sont cependant qu'un écran de fumée qui vise à cacher les véritables décisions et leurs enjeux : diminution du nombre de postes aux concours d'enseignement, fusion-compression des ZIL et brigades, LSUN, réforme du bac, sélection rampante dans les universités… Tout est fait pour économiser, appauvrir l'école publique, favoriser le privé et imposer une vision élitiste et sélective de l'enseignement.

Pour toute-s celles-ux qui veulent lutter pour une autre école, une autre société, il devient urgent de se mobiliser et résister à cette politique réactionnaire en marche…

Passons à l'offensive !

Infos Babinet

Congrès local : Les 15 et 16 décembre a eu lieu le congrès local de SUD éducation 31-65 au local de Babinet. Textes adoptés sur les retours de mandats, l'unité Syndicale, le renforcement du syndicalisme de Sud éducation 31, l'école du numérique, l'orientation scolaire et tri social. Retrouvez les textes sur le site sudeduc31.org

Congrès à venir

Solidaires 31, 30 janvier / Fédé Sud éducation, du 26 au 30 Mars (à Boulogne-sur-mer)

Stages syndicaux

Stage **Droits des précaires** Jeudi 18 Janvier / Retrouvez les stages dans la rubrique Agenda du site...

Permanences

Les jours de permanence dans les locaux de Solidaires 31 au premier étage :
Le mardi : Dominique, Isabelle, Patricia et Quitterie
Le jeudi : Dominique, Emmanuel et Quentin
Le vendredi matin : Dominique

Le projet de fusion des remplaçant-e-s

Le DASEN envisage prochainement de mettre en œuvre un décret pour fusionner les différents pôles de remplacement. En effet, il existe aujourd'hui deux entités distinctes :

- **les brigades** (BD): assurent le remplacement des congés longs (stages, congés maternité ou adoption, congés longue maladie…) sur l'ensemble du département, et sont rattachées au rectorat ;

- **les personnel-le-s affecté-e-s en zones d'intervention localisée** (ZIL): interviennent pour des remplacements plus courts (moins de quinze jours), dans un rayon de 20km maximum et dépendent d'une circonscription.

Selon le projet de fusion du DASEN, il n'y aurait plus que des brigades qui seraient gérées par les circonscriptions, à l'exception des brigades "formation continue", toujours rattachées au rectorat. Cela veut dire que les ZIL disparaissent et que plus aucune distinction n'est faite entre les deux pôles de remplacement. Aussi, les ZIL REP+ (chargé-e-s des remplacements sur les temps de concertation des personnel-le-s REP+) seraient également visé-e-s par cette fusion et disparaîtraient, impactant directement le fonctionnement des écoles concernées.

Ces postes ne nécessitent pas les mêmes compétences spécifiques et sont très différents dans leur réalité. Un-e enseignant-e ZIL n'est pas

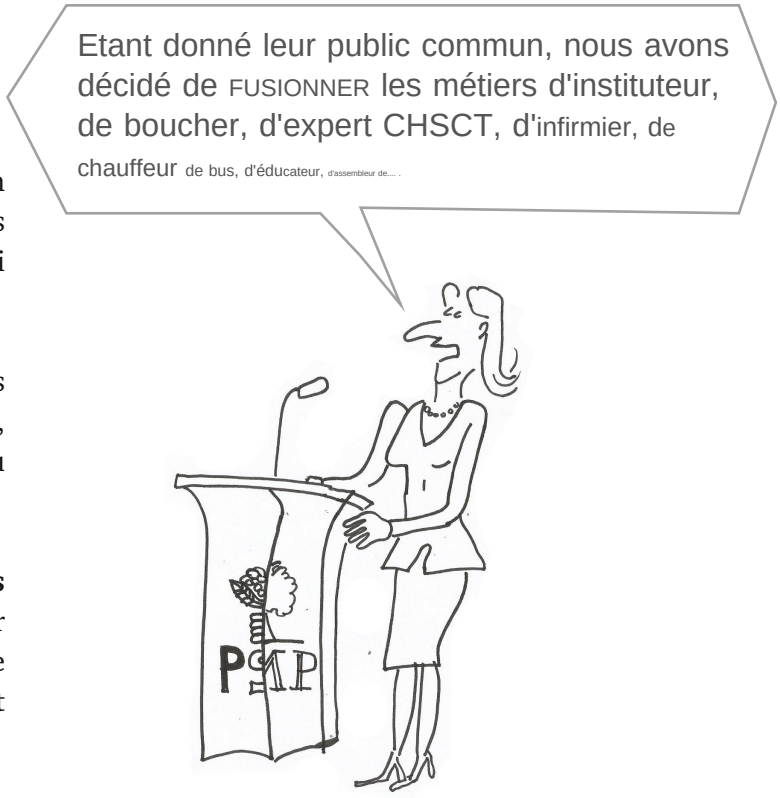

forcément volontaire pour être brigade et inversement. Cela demande une flexibilité importante, la motivation et l'investissement des collègues en seront donc certainement touché-e-s. Aussi, le manque de postes de remplaçant-e-s fait que la priorité sera donnée aux remplacements longs, au détriment des courtes absences. Une pression de plus pour les professeur-e-s qui subissent les non remplacements des collègues absent-e-s ou en stage, et une culpabilisation grandissante pour ces dernier-e-s. Administrativement, ce projet est encore trop peu clair puisque les rattachements administratifs et les indemnités de déplacement n'ont pas encore été explicité-e-s clairement !

Le projet de désorganisation des atsem

Depuis de nombreuses années et en particulier depuis la réforme des rythmes scolaires, les atsem se sont vu confier de nouvelles compétences. Elles se rattachent notamment à la sécurité et l'encadrement des élèves ainsi qu'à certaines pratiques pédagogiques et l'animation périscolaire. Rappelons que l'on dénombre près de 1 000 agent-e-s à Toulouse, dont 99% de femmes.

Les atsem sont donc indéniablement indispensables au bon fonctionnement de la classe et à la sécurité des élèves. Or la décision de la mairie de réorganiser le service de ces agent-e-s remet tout en cause. En effet, depuis la rentrée 2017, dans le but de faire diminuer les absences non compensées des atsem, ces dernier-e-s ont pour consigne d'effectuer une « tournante ». Ainsi, un-e atsem n'est plus rattaché-e à une classe sur une période donnée mais à toutes les classes de l'école. De ce fait, aucune classe n'est « pénalisée » par des absences répétées d'un-e même agent-e.

Les craintes sont justifiées puisque le pari d'avoir autant d'atsem que de classes n'est pas respecté. Nous constatons de manière générale moins d'atsem disponibles dans les classes sur le temps d'enseignement. Beaucoup d'enseignant-e-s et leurs élèves fonctionnent donc avec des atsem à temps partiel sur la classe. Ces manques ne sont pas compensés et empêchent d'assurer une qualité certaine d'enseignement aux élèves.

Ainsi, et contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, la sécurité des élèves n'est plus assurée en totalité, un-e adulte n'étant pas suffisant pour encadrer au mieux les enfants de cet âge. Rappelons ici que, comme nous l'indique le PEDT de la mairie, la population toulousaine ne cesse d'augmenter depuis de nombreuses années et le taux de natalité est supérieur de près de deux points à la moyenne nationale. Il est donc important de prendre ces chiffres en compte dans l'organisation des services éducatifs.

Quelle solution apportée par la mairie?

La municipalité a proposé de fournir des talkies-walkies aux enseignant-e-s et atsem pour qu'ils-elles puissent communiquer et gérer une crise en cas d'urgence quelconque. Si cela ne fonctionne pas ou si l'atsem n'est pas sur l'école à ce moment-là, le service éducatif de la mairie a également proposé de réveiller un-e enfant de la sieste pour qu'il-elle aille prévenir un-e autre adulte d'une situation inquiétante… N'oublions pas que la mairie dépense près d'un million d'euros par an pour la sécurité des écoles (vidéoprotection, digicodes, barrières de sécurité…). Nous vous avions prévenu-e-s, la sécurité et le bien être des élèves, une priorité !

Les enseignant-e-s et atsem ont demandé à revenir sur cette organisation, déplorant un manque conséquent d'atsem et une période de rodage déjà trop longue. Mme Lalane de Laubadère, adjointe au maire en charge de l'éducation, a ici répondu qu'il était trop tôt pour établir un bilan, que l'on ne pouvait évaluer les effets réels d'une réforme au bout de deux mois seulement et que de toute façon, la mairie « ne fait pas de cogestion! ».

Le message est clair:

patience et silence.

Plan étudiant, réforme du bac et LSUN : Blanquer est En Marche… Arrêtons-le !!!

Le ministre Blanquer vient de faire trois annonces qui, mises en relation, forment un ensemble ô combien cohérent avec l'idéologie ambiante du fichage, de la sélection et du tri social. De quoi s'agit-il ?

1 - Le Plan étudiant :

Suite au fiasco d'APB (Admission Post-bac) l'an dernier qui a laissé des milliers de bacheliers sans affectation, le ministre a annoncé à grand renfort de publicité la mise en place immédiate d'un plan étudiant, sans concertation (on a l'habitude !) et sans délai pour sa mise en œuvre. En gros, qu'impose ce plan ?

Chaque lycéen-ne pourra faire jusqu'à dix vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines seront consacrées au projet d'orientation en Terminale. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le/la chef-fe d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite le transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».

Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-ne-s sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils/elles souhaitent étudier.

Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de notes, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.

Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur

inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » allongeant la durée de son cursus universitaire.

Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bons par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.

Les universités pourront proposer aux étudiant-e-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluridisciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables… le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique.

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre. Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendra donc aux enseignant-e-s des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc.

Cela implique dores et déjà une surcharge de travail. Et donne aux enseignant-e-s, de fait, un poids décisionnel dans l'orientation des élèves. Le rôle des enseignant-e-s n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce

travail de tri !

Ce « plan étudiant » est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université. Individualiser les parcours, c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection sociale et les inégalités. Les conséquences de cette réforme vont être une accentuation du processus de tri social et l'exclusion des classes populaires de l'enseignement supérieur.

2 - La réforme du bac

C'est l'adaptation du bac à une université sélective. « Le plan étudiant » s'articule clairement avec les annonces faites par Blanquer au sujet du Bac. D'une part, le contrôle continu sera renforcé, le contrôle terminal étant réduit à quatre disciplines. Or, nous savons très bien, avec le précédent des lycées professionnels, que cela va créer des bacs « territoriaux », et donnera donc une valeur différente aux bacs de centre-ville et aux bacs estampillés « ZEP ».

D'autre part, le bac ne sera plus la conclusion des études secondaires, et ainsi le premier niveau de qualification ouvrant à des droits dans le monde du travail, mais il deviendra la porte d'entrée vers la sélection dans le supérieur. Un bac modulaire qui ouvrira les portes de telle ou telle filière en fonction des modules validés.

De là à la suppression du bac, il n'y a qu'un pas qui peut facilement être franchi avec l'officialisation du fameux LSUN (Livret scolaire Unique Numérique) !

3 - LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) :

Cette officialisation est annoncée dans le BO n°39 du 16 novembre 2017 sous le titre suivant : Traitement automatisé de données : Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret scolaire unique numérique »

Extraits :

« Article 1 - Est autorisée au ministère de l'éducation nationale, la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret scolaire unique numérique » (LSUN) ayant pour finalité l'enregistrement, dans un livret scolaire unique tout au long de la scolarité obligatoire, des résultats des élèves, de leur parcours scolaire, de leur niveau d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que des appréciations des enseignants, quel que soit l'établissement scolaire, public ou privé sous contrat, qu'ils fréquentent. (…)

Article 3 - Le traitement LSUN comporte un téléservice ayant pour finalités de permettre aux élèves et à leurs responsables légaux de consulter et de télécharger :

a) les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève ;

b) les bilans de fin de cycle ;

c) l'attestation de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; (..)

Article 4 - Les catégories de données à caractère personnel faisant l'objet du présent traitement sont les suivantes : (...) Quant aux élèves : (…)

c) détail des établissements fréquentés : académie, département, circonscription, (...)

d) bilans périodiques et de fin de cycle mentionnant le degré d'acquisition des connaissances et compétences des élèves : (...)

g) éléments d'appréciation sur la vie scolaire (pour les élèves du collège exclusivement) : assiduité, ponctualité, participation à la vie de l'établissement ; (…)

Fait le 24 octobre 2017 Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer »

Nous y voici donc ! Le ministre Blanquer sera-t-il celui qui réalisera le rêve du patronat depuis des décennies ? Si ses prédécesseurs ont patiemment préparé le terrain, il pourrait être celui qui mettra en œuvre la suppression du bac « qui coûte si cher » (on nous le rappelle tous les ans !) rendu caduc par le LSUN qui suivra chacun-e de la maternelle… à pôle emploi !

La sélection qui sera opérante dès le collège (apprentissage à 14 ans pour les « non-méritants »),

puis au lycée et à l'entrée à l'Université permettra de réaliser le tri social dont a besoin le tout-puissant marché. Dans la course à « pôle emploi », on imagine déjà quel-le-s seront les gagnant-e-s et les perdant-e-s…

SUD Education 31 appelle à résister à la mise en place de toutes ces réformes par tous les moyens : réunions d'information syndicale pour informer tou-te-s les collègues, actions collectives de refus de participation à l'orientation et la sélection des élèves de terminales dans les lycées dès cette année, boycott du LSUN…

Nous revendiquons un enseignement polytechnique pour toutes et tous dans une école égalitaire et émancipatrice !

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise !

Accueil du ministre J.-M. Blanquer à la Reynerie et son encadrement policier. Vendredi 23 Novembre 2017

Nous avons accueilli Blanquer au Mirail entouré-es d'un dispositif policier ahurissant

Le ministre de l'éducation national est donc bel et bien venu à 13h30 à l'école Faucher 1 de Toulouse au Mirail. Les « keufs » (petite dédicace à un policier qui ne savait pas que ce mot faisait partie de la langue française… c'est dans le dictionnaire) nous attendaient de pied ferme et nous ont mené là où ils voulaient que nous soyons : au bord de la route afin de laisser l'entrée à l'école libre d'accès !

Nous étions une cinquantaine pour dénoncer :

-que « les CP à 12 sans moyens ça ne sert à rien », mais vraisemblablement, cela n'est pas unanime puisqu'à Faucher 1, tout semble bien se passer :

« On constate des progrès importants, une capacité à entrer dans la lecture, l'écriture et le calcul plus tôt dans l'année, s'est félicité le ministre. C'est très positif de voir ces classes bien fonctionner, avec des élèves heureux, des parents et des enseignants heureux. »

C'est chouette le monde de « oui-oui » !!!! Tout le monde est « heureux » !!!!

En attendant, nous n'avons plus de postes sur-numéraires (PDMQDC : Plus De Maître-sses Que De Classes) dans nos écoles, plus de RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés)…et nous avons la fermeture des collèges de Badiou et de Bellefontaine sous prétexte de mixité sociale. La bataille pour conserver le collège de Badiou n'est pas finie. L'assemblée Parents-Enseignant-es-Habitant-es a réussi à remettre en main propres son courrier adressé au ministre de l'éducation nationale.

Soutien sans conditions à SUD éducation 93

Sud éducation 31-65 affirme son soutien sans conditions au syndicat autonome Sud éducation 93 adhérant à la Fédération Sud éducation.

Le ministre de l'Education Nationale a porté plainte à l'encontre de SUD éducation 93 parce que le contenu d'une formation syndicale n'était pas à son goût. Le terme « racisme d'état » est l'objet de cette plainte. Nous rejoignons Sud éducation 93 dans le besoin d'une réflexion et action contre le racisme à l'école et par conséquent dans l'utilisation des termes « racisme d'Etat ».
Le débat qui s'installe autour de la question du racisme est un débat tronqué, dévoyé et largement relayé par les médias nationaux…on se demande bien pourquoi.

Il ne faut pas être dupes des dénonciations hypocrites de Mme Le Pen et M. Blanquer d'un pseudo « racisme anti-blanc »

Le terme « racisé » fait débat chez les militant-e-s. Quoi qu'il en soit il est important d'interroger et de questionner les différentes modalités de racisme et de constructions raciales dans notre société, y compris à l'école. SUD-Education 93 est accusé de racisme précisément parce que ce syndicat a le courage d'affronter ces questionnements. Parce que ce syndicat du département de Seine-saint-Denis travaille avec un public qui subit le racisme, ce n'est pas anodin.

Le racisme s'établit à l'école à mesure qu'on accentue les écarts entre école de pauvres et école de riches. SUD-Education 31-65 est aux premières loges d'une discrimination étatique : nous luttons depuis un an déjà contre la fermeture au Mirail du collège Badiou, dont le DASEN a osé déplorer le caractère « ethnicisé »… Tiens, personne n'a porté plainte !

Blanquer aurait mieux fait de demander une entrevue avec notre fédération ou le syndicat du 93 qui sont sur le terrain, plutôt que de se rallier aux arguments de l'extrême droite, notamment « fdesouche ». M. Blanquer continue de refuser la discussion : il a annulé deux heures avant sa tenue, une réunion entre le ministère et la Fédération Sud éducation qui devait avoir lieu le 21 novembre.

En portant plainte contre SUD éducation 93, le ministre porte atteinte au droit fondamental de la liberté syndicale. Il essaie par cette plainte d'attaquer l'outil de lutte que les travailleuses et travailleurs de l'éducation construisent et renforcent afin de combattre sa politique dévastatrice.

Nous, les syndicats de la Fédération SUD éducation, ne sommes pas les « partenaires sociaux » du ministre, nous sommes bien un outil de lutte et son attaque nous renforce. Sud éducation 31-65 exige le retrait de la plainte déposée par le ministère de l'éducation nationale à l'encontre du syndicat Sud éducation 93.